

Le 15 décembre 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-419

Santé

Conférence des financeurs Loire

Mise en œuvre d'actions de prévention de  
perte de l'autonomie des personnes âgées  
de 60 ans et plus

Demande de subvention

Certifié exécutoire	2 5 DEC. 2022
Reçu en préfecture	2 2 DEC. 2022
Publié	2 5 DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que l'activité physique, l'équilibre alimentaire et le lien social constituent des éléments essentiels dans la prévention des chutes et le maintien à domicile dans de bonnes conditions pour les personnes âgées ;

Considérant que le Département de la Loire et ses partenaires de la prévention de perte de l'autonomie, réunis en conférence des financeurs Loire, organisent un appel à candidature pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2023 pour la mise en place de ces actions par l'agglomération est le suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Masse salariale	65 000 €	CFPPA	13 000 €	16%
Honoraires	18 000 €	Roannais Agglomération	70 000 €	84%
<b>TOTAL</b>	<b>83 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 000 €</b>	<b>100%</b>

**DECIDE :**

- De solliciter une subvention de 13 000 € auprès de la conférence des financeurs Loire, pour une action prévention des chutes et nutrition ;
- De préciser que cette demande de subvention est formulée au titre de l'année 2023.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne